

**MAIRIE DE
LE REVEST LES EAUX**



Procès-Verbal

Conseil Municipal du Lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 22 juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Maire.

Président : M. MUSSO

Secrétaire de séance : Mme VERGOS Josiane

Membres présents :

Mme BROCHEN Michelle – Mme CARTIGNY Natacha - Mme DOURLET Christine – M. DURAND Régis – Mme FASS Ingrid - FEVRE Nathalie – Mme GIANNINI AUDDINO Flavia – M. JEAN Gabriel - Mme LE TIEC Nicole - M. LOIRE Alban – M. MAUDOUX Julien – M. MEYRIEU Frédéric – Mme MOGGIA Jeanne – M. MUSSO Ange – Mme REY-KUSSENER Edith – M. ROUVIERE Jacques – M. SIMIAN René — Mme UNGARI Julie – Mme VERGOS Josiane – Mme VIDAL Marjorie – M. VIZIALE Jean-Marc

Membres absents représentés :

M. HERBIN Anthony donne procuration à M. ROUVIERE Jacques
Mme MOUTRILLE Aurore donne procuration à Mme GIANINNI AUDDINO Flavia
M. URSULET Jean-Philippe donne procuration à M. VIZIALE Jean-Marc

Membres absents :

M. GAZAIX Julien
M. GOZZO Gabriel
M. TOCANIER Florian

La séance est ouverte à 18h30, il est constaté que le quorum est atteint et Madame Josiane VERGOS est nommée secrétaire de séance.

Le Procès -Verbal de la séance précédente sera présenté lors du prochain Conseil Municipal ainsi que les décisions prises par délégation.

Délibération n°2026_062 : Actualisation du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, pour tenir compte du départ par voie de détachement de notre Directeur des Services Techniques à compter du 15 août 2026 auprès de l'ARS de la Réunion.

Afin de répondre aux besoins d'organisation et de coordination des services municipaux, il apparaît nécessaire de créer un emploi permanent chargé du pilotage et de l'encadrement des services relevant de la restauration collective, de l'entretien des locaux communaux, des garderies et accueils périscolaires, du portage de repas à domicile ainsi que de la coordination des interventions techniques réalisées en régie.

Cet emploi aura pour mission d'assurer le management des équipes concernées, le suivi administratif et budgétaire des services placés sous sa responsabilité, la mise en œuvre de la réglementation applicable ainsi que l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux.

Création d'emploi :

Cadre d'emploi	Grade ou emploi	Catégorie	Nombre de postes
Attaché territorial	Attaché territorial	A	1 TC

Ceci étant exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte la création ci-avant présentée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CREER l'emploi ci-dessus détaillé.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le tableau modifié des effectifs de la Commune.

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les dépenses afférentes à cet emploi sur le Budget de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la délibération présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Marie Desienne JERGOIS



LE MAIRE
Ange MUSSO

